

Annexe à l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2022 portant exécution du décret du 4 avril 2019 relatif aux amendes administratives en matière de sécurité routière, à l'exception du statut administratif et pécuniaire des agents

Perception
 Consignation

Formulaire de perception immédiate ou de consignation de sommes

Formulaire destiné à l'auteur.

Lieu de l'infraction :
 Date du constat :
 Heure du constat :

AUTEUR DE L'INFRACTION

Nom, prénom : Date
 de naissance :
 Rue, N° :

 Code postal : Commune :

 Pays :

 Nationalité :

VEHICULE(S)

Marque :
 Type :
 Immatriculation :
 Nationalité :

NATURE DE(S) (L') INFRACTION(S)

- Vous reconnaissez l'infraction. Vous devez payer par carte bancaire, carte de crédit, virement⁽¹⁾ ou en espèces⁽²⁾ le montant de la perception immédiate qui s'élève àeuros. En choisissant cette option, vous renoncez à contester l'infraction. Le paiement éteint l'action administrative, sauf si Conseiller de Poursuite administrative vous notifie dans le mois, son intention de poursuivre la procédure.

Vous contestez avoir commis l'infraction.
Un procès-verbal sera rédigé.

- Carte bancaire/Carte de crédit
 Virement
 Espèces

1. Uniquement pour les contrevenants ayant leur résidence principale en Belgique.
2. Uniquement si la perception ou la consignation est opérée par un membre du cadre opérationnel de la police locale ou fédérale.

Nom du verbalisant :

Signature :

Date :

A COMPLETER PAR LE CONTREVENANT

Nom :

Signature :

Date :

Vu pour être annexe à l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2022 portant exécution du décret du 4 avril 2019 relatif aux amendes administratives en matière de sécurité routière, à l'exception du statut administratif et pécuniaire des agents.

Namur, le 15 décembre 2022.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

Le Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures,

Ph. HENRY

La Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière,

V. DE BUE